

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 18 FEVRIER 2014

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoint ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - MM. DAHLET Gilbert - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - NEHLIG Christian - SCHMITT Fabien.

Absents excusés :

Mme ZENSES Christa, MM. FREYMANN Jean-Marie et LAMBERT Lucien ayant donné pouvoir respectivement à Mme MICHELS Katia, MM. KIRSCH Jean-Paul et NEHLIG Christian.

1. Adoption des comptes administratifs 2013

Monsieur le maire présente et commente les comptes administratifs 2013 des budgets suivants :

A) PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL – EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2013				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	1.307.529,02	1.066.222,46	2.373.751,48
	Titres de recette émis	422.321,16	931.898,31	1.354.219,47
DEPENSES	Autorisation budgétaire	1.307.529,02	1.066.222,46	2.373.751,48
	Mandats émis	267.318,88	812.951,92	1.080.270,80
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	155.002,28	118.946,39	273.948,67
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent			
	Déficit	134.548,00		134.548,00
RESULTAT CUMULE	Excédent	20.454,28		139.400,67
	Déficit			
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	812.951,92	931.898,31		118.946,39
Investissement	267.318,88	422.321,16	-134.548,00	20.454,28
TOTAL DU BUDGET	1.080.270,80	1.354.219,47	-134.548,00	139.400,67

B) EAU-ASSAINISSEMENT

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
Dépenses d'invest.	373.906,86	132.532,23	Recettes Investissement	375.009,61	130.218,39
Dont eau	74.723,24	38.568,79	dont eau	74.566,00	33.752,09
Dont assainissement	299.185,62	93.963,44	dont assainissement	300.443,61	96.466,30
			Autofinancement	59.742,75	
			dont eau	17.071,78	
			dont assainissement	42.670,97	
Déficits antérieurs	60.843,50	60.843,50	Excédents antérieurs		
dont eau	16.914,54	16.914,54	dont eau		
dont assainissement	43.928,96	43.928,96	dont assainissement		
TOTAL	434.752,36	193.375,73	TOTAL	434.752,36	130.218,39
dont eau	91.637,78	55.483,33	dont eau	91.637,78	33.752,09
dont assainissement	343.114,58	137.892,40	dont assainissement	343.114,58	96.466,30
DEFICIT DE CLOTURE		63.157,34	EXCEDENT DE CLOTURE		
dont eau		21.731,24	dont eau		
dont assainissement		41.426,10	dont assainissement		
Déficit global d'investissement :		63.157,34			

EXPLOITATION					
DEPENSES	Budget	Réalisation	RECETTES	Budget	Réalisation
Dépenses d'exploit.	243.890,34	222.236,40	Recettes d'exploitation	262.944,84	258.265,81
dont eau	85.649,46	86.476,35	dont eau	80.529,00	75.554,14
dont assainissement	158.240,88	135.760,05	dont assainissement	182.415,84	182.711,67
Autofinancement	59.742,75				
dont eau	17.071,78				
dont assainissement	42.670,97				
Déficits antérieurs			Excédents antérieurs	40.688,25	40.688,25
dont eau			dont eau	22.192,24	22.192,24
dont assainissement			dont assainissement	18.496,01	18.496,01
TOTAL	303.633,09	222.236,40	TOTAL	303.633,09	298.954,06
Dont eau	102.721,24	86.476,35	dont eau	102.721,24	97.746,38
dont assainissement	200.911,85	135.760,05	dont assainissement	200.911,85	201.207,68
DEFICIT DE CLOTURE			EXCEDENT DE CLOTURE		76.717,66
dont eau			dont eau		11.270,03
dont assainissement			dont assainissement		65.447,63

Excédent global de fonctionnement : 76.717,66

DEFICIT DE CLOTURE		10.461,21	EXCEDENT DE CLOTURE		24.021,53
dont eau		10.461,21	dont eau		
dont assainissement			dont assainissement		24.021,53
Excédent général de clôture :		13.560,32			

C) LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"

BUDGET du LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"				
EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2013				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	325.000,00	232.578,60	557.578,60
	Titres de recette émis	-	48.588,63	48.588,63
DEPENSES	Autorisation budgétaire	325.000,00	232.578,60	557.578,60
	Mandats émis	100.000,00	10.248,27	110.248,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent		38.340,36	-
	Déficit	100.000,00		61.659,64
RESULTAT REPORTE	Excédent	225.000,00		183.565,96
	Déficit		41.434,04	
RESULTAT CUMULE	Excédent	125.000,00		121.906,32
	Déficit	-	3.093,68	-
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	10.248,27	48.588,63	- 41.434,04	- 68.171,43
Investissement	100.000,00	-	225.000,00	125.000,00
TOTAL DU BUDGET	110.248,27	48.588,63	185.565,96	121.906,32

4°) ACCUEIL PERISCOLAIRE

BUDGET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE				
EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2013				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	-	84.123,62	84.123,62
	Titres de recette émis	-	62.465,78	62.465,78
DEPENSES	Autorisation budgétaire	-	84.123,62	84.123,62
	Mandats émis	-	64.420,88	64.420,88
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	1.955,10	1.955,10
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	18.123,62	18.123,62
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	20.078,72	20.078,72
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	64.420,88	62.465,78	- 18.123,62	- 20.078,72
Investissement	-	-	-	-
TOTAL DU BUDGET	64.420,88	62.465,78	- 18.123,62	- 20.078,72

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2013 des budgets suivants :

- le budget principal ;
- le budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement ;
- le budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- le budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le maire s'est retiré au moment des votes.

2. Adoption des comptes de gestion 2013

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal, les budgets annexes du service de l'Eau et de l'Assainissement, du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Péri-scolaire de l'Exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'Exercice 2013 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'Exercice 2013 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'Exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget primitif principal, des budgets annexes du service de l'Eau et de l'Assainissement, du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Péri-scolaire,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'Exercice 2013, par le receveur pour le budget primitif principal, les budgets annexes du service de l'Eau et de l'Assainissement, du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Péri-scolaire, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2013

A) Budget Principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable n° 96-078-M14 du 1er août 1996 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu l'arrêté des comptes de l'Exercice 2013 du budget principal permettant de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser qui sont reportés au budget principal de l'Exercice 2013 ;

Vu les dépenses nouvelles d'investissements ainsi que le solde d'exécution déficitaire inscrits au budget de l'Exercice 2013,

Vu sa délibération de ce même jour approuvant le compte administratif de l'Exercice 2013 du budget principal,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 118.946,39 Euros ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2013 ;

Constatant le solde d'exécution bénéficiaire de la section d'investissement à hauteur d'un montant de 20.454,28 Euros ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2013 du budget principal en partie en réserves au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés",

Le Conseil Municipal d'Oermingen décide de :

- Affecter le résultat de fonctionnement de l'Exercice 2013 du budget principal, soit un excédent de 118.946,39 Euros, comme suit :

RECAPITULATIF	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	118.946,39 €
Virement à la section d'investissement	-
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	118.946,39 €
DEFICIT	-
EXCEDENT AU 31/12/2013	118.946,39 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	98.492,11 €
Solde disponible affecté comme suit :	20.454,28 €
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	20.454,28 €

B) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement ;

Vu l'arrêté des comptes de l'Exercice 2013 du budget de l'Eau et de l'Assainissement permettant de déterminer les résultats de la section d'exploitation ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement ;

Vu sa délibération de ce même jour approuvant le compte administratif de l'Exercice 2013 du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour le service de l'Eau à hauteur d'un montant de 21.731,24 Euros ;

Constatant le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement pour le service de l'Assainissement à hauteur d'un montant de 41.426,10 Euros ;

Constatant le solde d'exécution excédentaire de la section d'exploitation à hauteur d'un montant global de 76.717,66 Euros, soit 11.270,03 € pour le service de l'Eau et 65.447,63 € pour celui de l'Assainissement ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter les résultats excédentaires de l'Exercice 2013 des services de l'Eau et de l'Assainissement soit au financement des investissements, soit en réserves au compte 106 ;

Le Conseil Municipal d'Oermingen décide :

- d'affecter la totalité du résultat excédentaire de l'Exercice 2013 du service de l'Eau à hauteur d'un montant de 11.270,03 en réserves au compte 106 du service de l'Eau ;
- d'affecter le résultat excédentaire de l'Exercice 2013 du service de l'Assainissement en partie à hauteur d'un montant de 41.426,10 € en réserves au compte 106 du service de l'Assainissement ;
- d'affecter la seconde partie du résultat excédentaire de l'Exercice 2013 du service de l'Assainissement, soit un montant de 24.021,53 €, au compte 002 "Report à nouveau" du service de l'Assainissement ;

4. Fixation des taux des taxes 2014

Monsieur le maire propose la reconduction des taux des quatre taxes sans augmentation pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Maintenir pour 2014 les quatre taxes directes locales à leur taux d'imposition de l'année précédente selon détail figurant au tableau suivant :

Nature des taxes	Taux 2013	Taux votés pour 2014
Taxe d'habitation	19,26	19,26
Taxe foncière bâti	12,00	12,00
Taxe foncière non bâti	55,41	55,41
Contribution Foncière des Entreprises	20,81	20,81

5. Adoption des budgets primitifs 2014

Monsieur le maire présente les projets de budgets primitifs pour l'Exercice 2014 :

A) PRINCIPAL 2014

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
Fonctionnement	801.984,28			801.984,28
Investissement	869.800,00			869.800,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
Fonctionnement	781.530,00	20.454,28		801.984,28
Investissement	750.853,61	20.454,28	98.492,11	869.800,00

B) EAU-ASSAINISSEMENT 2014

Investissement					
DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'investis.	315.554,31	315.554,31	Recettes d'investis.	349.424,36	349.424,36
dont eau	45.200,20	45.200,20	dont eau	66.931,44	66.931,44
dont assainissement	270.354,11	270.354,11	dont assainissement	282.492,92	282.492,92
			Autofinancement	29.287,29	29.287,29
			dont eau		
			dont assainissement	29.287,29	29.287,29
Déficits antérieurs	63.157,34	63.157,34	Excédents antérieurs	-	-
dont eau	21.731,24	21.731,24	dont eau	-	-
dont assainissement	41.426,10	41.426,10	dont assainissement	-	-
TOTAL	378.711,65	378.711,65	TOTAL	378.711,65	378.711,65
dont eau	66.931,44	66.931,44	dont eau	66.931,44	66.931,44
dont assainissement	311.780,21	311.780,21	dont assainissement	311.780,21	311.780,21

Exploitation					
DEPENSES	Proposé	Voté	RECETTES	Proposé	Voté
Dépenses d'exploit.	233.418,98	233.418,98	Recettes d'exploit.	238.684,74	238.684,74
dont eau	84.581,64	84.581,64	dont eau	84.581,64	84.581,64
dont assainissement	148.837,34	148.837,34	dont assainissement	154.103,10	154.103,10
Autofinancement	29.287,29	29.287,29			
dont eau					
dont assainissement	29.287,29	29.287,29			
Déficits antérieurs			Excédents antérieurs	24.021,53	24.021,53
dont eau			dont eau		
dont assainissement			dont assainissement	24.021,53	24.021,53
TOTAL	262.706,27	262.706,27	TOTAL	262.706,27	262.706,27
dont eau	84.581,64	84.581,64	dont eau	84.581,64	84.581,64
dont assainissement	178.124,63	178.124,63	dont assainissement	178.124,63	178.124,63

C) LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG" 2014

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	180.565,32	3.093,68		183.659,00
Investissement	125.000,00			125.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	183.659,00			183.659,00
Investissement	0,00	125.000,00		125.000,00

D) ACCUEIL PERISCOLAIRE 2014

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	68.970,00	20.078,72		89.048,72
Investissement	-			-

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	89.048,72			89.048,72
Investissement	-			-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte :

- le budget principal ;
- le budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement ;
- le budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- le budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le Conseil Municipal vote ces budgets :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement / sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

6. Rénovation du logement de la rue du Stade

Monsieur le maire expose le projet de réhabilitation d'un logement locatif communal à finalité sociale sis 26 rue du Stade, dont la commune est propriétaire. Ces travaux ont pour objet de mettre ce logement en conformité avec les normes minimales d'habitabilité, économiser l'énergie et réduire les charges.

Les travaux concernant l'isolation, la réfection des murs et des revêtements de sols sont pris en charge par les agents communaux.

Les autres travaux portant réfection complète des sanitaires, remplacement des installations d'eau chaude, pose d'une fenêtre de toit et remplacement des gouttières sont confiés à des entreprises.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu les devis descriptifs et estimatifs dressés par les entreprises, relatifs aux travaux de mise en conformité de ce logement,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Créer un logement social sis 26 rue du Stade ;
- Engager les travaux de mise aux normes minimales d'habitabilité de ce logement ;
- Retenir les travaux et les devis suivants :
 - ✓ Fourniture et pose d'une fenêtre de toit, par l'entreprise Y. Muller de Dehlingen, pour un montant TTC de 1.186,80 €,
 - ✓ Fourniture et pose de nouvelles gouttières, par l'entreprise Charpente Couverture de l'Habitat de Oermingen, pour un montant TTC de 3.127,- €,
 - ✓ Mise en conformité des installations sanitaires, par l'entreprise Syl'Services de Oermingen, pour un montant TTC de 13.966,47 € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal 2014 ;
- Solliciter les aides de l'Etat et du Département du Bas-Rhin ;
- Autoriser le maire à signer la convention d'attribution de subvention, la convention APL et tous documents utiles.

7. Location des logements communaux

Monsieur le maire rappelle que deux logements communaux sont actuellement vacants (2^{ème} étage de l'ancienne gare et 26 rue du Stade).

Les personnes intéressées peuvent se manifester en mairie.

Le logement du 26 de la rue du Stade fera l'objet d'importants travaux avant sa remise en location qui pourrait intervenir au 01 juillet 2014. Il est plus particulièrement adapté pour l'accueil d'une famille avec enfants.

Aucune candidature n'a été enregistrée à ce jour pour le logement de l'ancienne gare, mais onze demandes ont été déposées pour celui de la rue du Stade.

Vu le délai de réalisation de ces travaux et de résiliation d'un contrat de bail,

Le conseil municipal décide de différer le choix du locataire. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.

8. Adhésion au SDAUH

Monsieur le maire expose que dans les communes où le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune.

Le Conseil Municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Après en avoir délibéré,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 et R.423-16 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 10 décembre 2001 ;

Vu le projet de convention proposé par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat ;
- Passer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, en vue de l'instruction des demandes d'utilisation du sol relevant de la Commune ;
- Autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin. La redevance est fixée à 1,50 € par habitant et par an, avec effet au 1^{er} septembre 2014 ;
- Résilier la convention passée antérieurement avec l'Etat.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

9. Travaux patrimoniaux 2014 en forêt communale

Monsieur le maire présente et commente le programme 2014 des travaux patrimoniaux préconisés par les techniciens de l'ONF.

Sont prévus des travaux sylvicoles (toiletage, dégagements...) dans plusieurs parcelles : cloisonnements dans les parcelles 19, 23 et 33, dégagements de plantations en parcelle 1, 2, 11 et 13, enlèvements de clôture en parcelle 19, etc... ainsi que divers travaux d'entretien du parcellaire.

Les travaux d'infrastructure sont composés de diverses opérations d'entretien de la voirie et de fauchage des accotements. Une opération de maintien de la propreté est également projetée.

Le montant total de ce programme 2014 est estimé à 13.320,- € HT, hors honoraires et frais d'assistance à la gestion.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Limiter le montant total des travaux HT à 12.180,- € ;
- Prendre à sa charge les travaux d'entretiens des accotements et de maintien de la propreté ;
- Déléguer Monsieur le maire pour signer et approuver la réalisation de ce programme, par la voie de conventions ou de devis.

10. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. STEPHANUS Hubert pour les travaux de rénovation des façades de la maison sis 2, rue du Muguet. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 20.672,38 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 10 juin 2002 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. STEPHANUS Hubert visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 195 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 3,81 € par m² de façades, soit 742,95 €.

11. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Installation d'un ban devant l'atelier de jus de fruits,
- Réfection des trottoirs devant l'immeuble sis 19 rue des Alliés...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien	Absent excusé	MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	Absent excusé